



ESMA – Réglementation sur les fournisseurs de données ESG

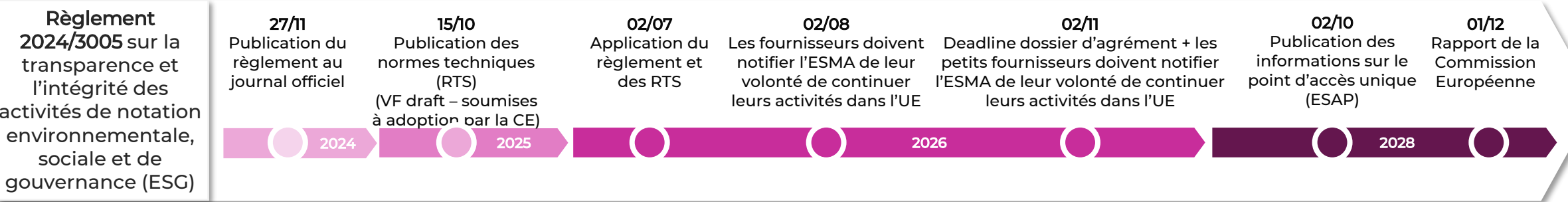


La nouvelle réglementation de l'ESMA sur les fournisseurs de données et de notations ESG marque un tournant majeur pour l'écosystème de la finance durable en Europe. En instaurant un cadre de supervision harmonisé, elle vise à **renforcer la transparence, la fiabilité et la comparabilité des données ESG**. Cette réforme fait émerger des enjeux contrastés selon les profils d'acteurs :

- les grands fournisseurs de données, aux business model complexes couvrant souvent des activités de notation et de conseil, devront repenser leur organisation interne et renforcer la ségrégation de leurs activités pour répondre aux exigences de gouvernance et d'indépendance
- les acteurs de plus petite taille, eux, seront poussés à une transparence accrue et à une revue rigoureuse de leurs méthodologies pour rester en conformité.

Au-delà des enjeux pour les fournisseurs de donnée, cette réglementation permet en outre à l'ensemble du secteur financier de renforcer leur cadre d'analyse extra-financier et de challenger les fournisseurs sur leurs méthodologies.

Les fournisseurs de données ESG doivent être en conformité au 2 juillet 2026 et déposer une demande d'agrément avant le 2 novembre





Objectifs réglementaires

Le règlement vise à :

- ✓ Renforcer **l'intégrité, la transparence, la comparabilité** dans la mesure du possible, **la responsabilité, la fiabilité, la bonne gouvernance et l'indépendance** des activités de notation ESG **pour en améliorer la transparence et la qualité**
- ✓ Afin **d'améliorer la protection des investisseurs** et des utilisateurs des notations ESG
- ✓ Et de **limiter le risque de green/social washing**



Acteurs concernés

Acteurs concernés :

- ✓ Fournisseurs de données ESG exerçant leur activité dans l'UE
- ✓ Fournisseurs de données ESG exerçant en dehors de l'UE commercialisant les notations à des entreprises de l'UE

Activités concernées :

- ✓ Emission / Publication / Distribution des notations ESG (avis/score ESG)
- ✓ **Hors scope** : Notation ESG privées non publiées / distribuées ; notation ESG émises par des institutions financières

Régime spécifique temporaire :

- ✓ Régime allégé pour les « petits fournisseurs de données »



Impacts majeurs

Des impacts majeurs sur :

- ✓ **Vos activités** afin d'en garantir l'indépendance
- ✓ **Votre organisation interne** afin de garantir l'absence de conflits d'intérêts, la conformité et les contrôles
- ✓ **Vos processus et vos contrôles** afin de garantir la fiabilité du processus de notation
- ✓ **Vos méthodologies et opérations** afin d'en garantir l'intégrité
- ✓ **Vos modèles de données** pour assurer la traçabilité du data lineage
- ✓ **Votre documentation conformité et les informations à destination de vos clients/utilisateurs**

Régime temporaire pour les petits fournisseurs ESG

- › Les petits fournisseurs de notations ESG peuvent bénéficier d'un régime allégé temporaire.
- › Ils sont uniquement soumis à un nombre limité de mesures (gouvernance et organisation, transparence, communication et supervision ESMA)
- › Ce régime est valable 3 ans maximum ou jusqu'à ce que l'entreprise cesse d'être "petite"..

Obligations applicables immédiatement	Allègements et exemptions possibles
• Notification et enregistrement auprès de l'AEMF avant toute activité	• Régime temporaire de 3 ans ou jusqu'à dépassement des seuils PME avant obligation d'agrément complet
• Mise en place d'une gouvernance de base	• Exemption de certaines exigences de gouvernance (art. 15 §6, 8 et 10).
• Application du contrôle interne minimum et de publications des informations clés (méthodologies de notation, modèles, hypothèses)	• Pas d'obligation immédiate d'appliquer toutes les exigences du règlement (ex. structure de contrôle interne renforcée, certaines exigences de supervision)
• Publication en ligne transparente des méthodes et communication d'information aux utilisateurs	• Possibilité d'obtenir des exemptions ciblées sur demande à l'AEMF pour alléger la gouvernance
• Respect des obligations de contrôle interne de base et de révision des méthodologies	• Possibilité de proportionner les moyens humains et techniques au regard de la taille et du profil de risque



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

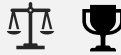
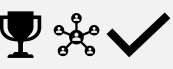
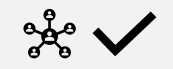
- L'entité dépasse-t-elle au moins deux des seuils suivants (Directive 2013/34/UE ajustée 2023/2775) ?
 - 5 M€ de bilan
 - 10 M € de chiffre d'affaires net
 - 50 employés
- Si non -> Petit fournisseur ESG → régime proportionné



PROCHAINES ÉCHÉANCES

- Notification de la continuité d'activité auprès de l'ESMA d'ici au 2 août 2026
- Enregistrement auprès de l'ESMA entre le 2 juillet et le 2 novembre 2026
- Agrément complet à demander dans les 6 mois suivant la perte du statut PME ou au bout de 3 ans
- Possibilité d'opter volontairement pour le régime complet à tout moment

La réglementation à un fort impact sur l'organisation, les processus et la transparence des méthodologies, se répercutant sur les métiers et fonctions clés de votre organisation

STREAMS	DESCRIPTION	EQUIPES	IMPACT	RECOMMANDATIONS
Périmètre	- Enregistrement (régime transitoire) / agrément obligatoire auprès de l'ESMA - Définition du périmètre d'activités éligibles			- Mener un gap analysis réglementaire - Préparer le dossier d'enregistrement / d'agrément
Gouvernance & Organisation	- Gouvernance solide avec une organisation claire et des responsabilités bien définies - Mise en place d'une fonction de supervision interne couvrant tous les aspects de l'activité - Analystes et personnes impliquées doivent être correctement formés et qualifiés			- Définir une gouvernance cible - Revoir/formaliser les politiques internes - Mettre en place des revues régulières - Réaliser une cartographie des risques gouvernance - Mettre en place une fonction de contrôle interne indépendante et formaliser une politique et un plan de contrôle annuel - Prévoir des formations régulières
Transparence des méthodologies	- Méthodes de notation rigoureuses, systématiques, indépendantes et justifiables - Révision des méthodologies au moins une fois par an - Modification des notations uniquement selon les méthodes publiées - S'assurer que les informations utilisées sont fiables et de qualité suffisante, provenant de sources crédibles - Emploi de systèmes, ressources et procédures efficaces et évaluation annuelle			- Formaliser les méthodes dans une documentation conforme aux exigences. - Mettre en place une procédure de révision annuelle. - Assurer un stockage sécurisé avec accès et journalisation des modifications.
Gestion des conflits d'intérêts	- Diligence pour prévenir les conflits commerciaux (séparation activités notation/commerciales) - Mesures internes de prévention des conflits d'intérêts (procédures, supervision, séparation fonctions). - Revue annuelle obligatoire pour détecter les conflits d'intérêts potentiels - Indépendance vis-à-vis de toute influence politique/économique - Règles, procédures administratives et comptables saines - Protection stricte des informations, interdiction de les utiliser à d'autres fins ou d'accepter avantages			- Revoir/formaliser les politiques internes (conflits d'intérêts, supervision, confidentialité, plaintes) - Cartographier les risques de conflits d'intérêts
Conformité et relation régulateur	- Conserver 5 ans les données dans un format retraceable et compréhensible - Obligation de signalement des irrégularités sans représailles - Obligation de déclaration à l'ESMA de tout conflit existant ou potentiel			- Mettre en place une politique de gestion, de conservation des données, et de confidentialité - Définir des procédures de collecte, validation et traçabilité des données utilisées dans les notations
Communication et relations clients	- Publication en ligne des méthodes, modèles et principales hypothèses de notation dans une section dédiée et transparente - Notifier l'émetteur ou l'élément noté au moins deux jours ouvrables avant la publication de la notation, afin de corriger d'éventuelles erreurs factuelles - Lien obligatoire vers les informations clés lorsqu'une notation ESG est partagée - Processus de réclamation obligatoire - Fournir gratuitement, sur demande les données utilisées à l'émetteur, à sa demande - Les frais doivent être équitables, raisonnables, transparents et non discriminatoires - Mise en place et publication d'un mécanisme de traitement des plaintes sur le site internet - Mise en place de procédures régissant la réception des préoccupations motivées (réponse sous 30j)			- Section web dédiée aux méthodologies, structurée par facteur E, S, G, avec mise à jour - Mettre en place un processus de communication normalisé - Formaliser une politique tarifaire (grille, critères, remises) démontrant l'équité et la non-discrimination - Aligner les pratiques avec les standards européens existants - Prévoir un mécanisme de signalement et de traitement des plaintes

Equipes:  Stratégie  Juridique  Conformité / Contrôle interne  IT  Opérations  Service client

Les obligations pour les petits fournisseurs sont identifiées en vert

Le règlement est complété par trois normes techniques précisant les modalités d'enregistrement, les mesures de séparation des activités, et les obligations de transparence

02 I CAS SPÉCIFIQUE POUR ACTIVITÉS BANCAIRES ET DE GESTION D'ACTIFS

Mesures supplémentaires de contrôles IT, gestion des données, formations, contrôle interne, contrats RH

01 I SÉPARATION DES ACTIVITÉS

Mise en place d'une structure organisationnelle, séparation physique et RACI permettant la séparation des activités de notation avec celles de conseil/audit, notation crédit, fournitures d'indices, gestion d'actifs, banque, assurance...

03 I CAS SPÉCIFIQUE POUR ACTIVITÉS DE FOURNITURE D'INDICES

Mesures supplémentaires sur le système de rémunération, les méthodologies de notation financière et extra-financières, la gestion des conflits d'intérêts et les contrats clients

03 I CAS SPÉCIFIQUES

Dossier complémentaire pour les activités de distribution de notations hors UE au sein de l'UE et de fourniture de Benchmarks

02 I DOSSIER D'AGRÉMENT

Informations du dossier d'enregistrement + mesures de conformité, liste des notations ESG, activités hors UE...

01 I DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Informations concernant les statuts, la structure de la gouvernance, les activités, la gestion des conflits d'intérêts...

Séparation des activités

Dossier d'enregistrement et d'agrément

Transparence et devoir d'information

01 I PUBLICATION SITE INTERNET & ESAP

Informations sur les méthodes, la classification sectorielle, les sources, la prise en compte de la double matérialité, les méthodologies de pondération...

02 I TRANSPARENCE

Information à fournir sur demande des clients : méthodologies de notation dont KPI utilisés, limites méthodologiques, raisons d'évolution des méthodologies, contrôles qualité données effectués, mesures d'évaluation physique réalisées, recours à l'IA...

Pourquoi Ailancy ? Nos atouts pour vous accompagner

Ailancy est le partenaire de confiance pour vous accompagner dans la construction d'un dispositif de conformité robuste, opérationnel et crédible, aligné sur les exigences de l'ESMA et les meilleures pratiques du marché

1

- Expérience confirmée des mises en conformité auprès des régulateurs (ESMA, AMF, ACPR, EBA) et des cadres européens (DORA, SFDR, MIFID, CSRD).
- Capacité à transformer les exigences réglementaires en plans d'action concrets et audités.

2

- Maîtrise **des operating models financiers et de leur alignement avec les exigences réglementaires**
- Approche intégrée alliant cadrage stratégique, déploiement opérationnel et pilotage de programmes complexes.

3

- Cabinet reconnu sur ses **expertises auprès des institutions financières et fournisseurs de données**, avec multiples références sur l'ESG, les programmes Data, la définition de modèles opérationnels et la mise en conformité réglementaire
- Lecture croisée des enjeux d'indépendance, de crédibilité et de transparence face à la montée en exigence de l'ESMA.

4

- Équipe expérimentée sur les enjeux **ESG, climat et biodiversité**, maîtrisant les standards (TCFD, SFDR, Taxonomie, CSRD).
- Capacité à articuler stratégie durable, performance extra-financière et conformité réglementaire.

5

- Savoir-faire dans la conception et l'opérationnalisation de dispositifs de **conformité, contrôle interne et reporting**
- Expérience des revues régulateur et production de livrables auditables et exploitables.

6

- Equipe senior **combinant expertises réglementaires, IT/data et ESG**, avec un fort engagement des associés.
- Approche pragmatique, collaborative et orientée résultats.



Nos leviers de succès

- **Expertise réglementaire reconnue**, avec une maîtrise des cadres européens récents (ESMA Rating ESG, DORA, SFDR, CSRD...).
- **Expérience opérationnelle solide**, du cadrage stratégique à la mise en œuvre.
- **Connaissance approfondie des environnements data**, de la refonte de modèles de données, de l'organisation Data et de la définition de modèles opérationnels
- **Compétence ESG intégrée**, couvrant climat, biodiversité, performance extra-financière et conformité.
- **Équipe senior mobilisée**, combinant expertises réglementaires, IT/data et ESG, avec un engagement fort des associés.



[JE M'ABONNE](#)

En 15 ans, Ailancy est devenu un acteur de référence du conseil en transformation, organisation et management dédié aux Services Financiers. En tant que leader déterminé à repenser les codes du secteur, le cabinet entretient depuis sa création une veille constante sur l'actualité et conduit des travaux de prospective de l'évolution du secteur Banque, Finance et Assurance en y associant des consultants, des doctorants chercheurs, des experts et professionnels du secteur.

A travers des études, des notes de convictions, des newsletters, des tables rondes, des clubs, des webinaires et des conférences, Ailancy décrypte les grandes transformations qu'elles soient sociétales, technologiques ou réglementaires.

A travers ses évènements, publications et ses différentes interventions, Ailancy s'engage dans les transformations impactantes et durables de l'industrie financière.

Au-delà des travaux de recherche par secteur d'activité (Banque, Finance et Assurance), trois tribus étudient transversalement des transformations majeures :

La finance durable

- Comment assurer la transition vers une économie bas carbone ?
- Comment intégrer des critères ESG dans les décisions d'investissement ?
- Comment lutter efficacement contre le risque de greenwashing ?
- Comment promouvoir une transparence accrue pour encourager des pratiques financières responsables et durables ?
- Comment intégrer les exigences de la finance durable dans l'organisation et accompagner les clients dans leurs transitions ?

Les IA Génératives

- Quels sont les grands enjeux des IA génératives dans les services financiers ?
- Comment mettre en place une organisation favorisant l'adoption de cette nouvelle rupture technologique aussi bien côté IT que métier ?
- Comment acculturer les équipes aux enjeux des Gen AI ?
- Comment protéger les données sensibles, garantir la transparence et l'explicabilité des décisions automatisées ?
- Quel encadrement des usages des IA dans les services financiers ?
- Quelle est la place de l'humain et des IA ?

L'Open Finance

- Post-DSP2, où en sommes-nous de l'open banking, des modèles BaaS (Bank as a Service) et BaaP (Bank as a Platform) ?
- Quelle différence entre l'Open Banking et l'Open Finance ?
- Quelles sont les menaces et opportunités offertes par FiDA (Framework for Financial Data Access) et cette nouvelle économie de la donnée ?
- Faut-il et comment collaborer avec les fintechs ?
- Comment gérer l'interopérabilité entre les systèmes via les APIs ?

Vos contacts



› **Laurent HASSAN**
Directeur Associé
laurent.hassan@ailancy.com
Mob. : +33 7 61 59 90 94



› **Cécile LAUNAY**
Manager
cecile.launay@ailancy.com
Mob. : +33 6 45 19 32 05



› **Madeleine ROTIN**
Consultante sénior
Madeleine.rotin@ailancy.com



› **Carl FOURTOY**
Consultant
Carl.fourtoy@ailancy.com



32 rue de Ponthieu
75008 Paris
contact@ailancy.com

